

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

Présents : Mesdames Denise ALLÉLY, Muriel AMMANOU, Roselyne BASQUIN, Denise POELAERT,

Messieurs, Jean-Claude CLAIRET, Jean DUCROCQ, Christophe LE BEGUEC, Alain MIROT, Dominique NICCO

Absent excusé et non représenté : Jean-Marie MAINGONNAT

Absents excusés et représentés : Charles DE CLERCK, Véronique DEKKICHE, Dominique DUMERVAL, Patrice SANDELIS

Pouvoirs : Charles DE CLERCK à Denise ALLELY

Véronique DEKKICHE à Denise POELAERT

Dominique DUMERVAL à Dominique NICCO

Patrice SANDELIS à Roselyne BASQUIN

Secrétaire de séance : Denise POELAERT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h04

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil du 11 avril 2024
- ✓ Rétrocession terrains AFIR Jouars-Pontchartrain- Délibération n° 23-2024
- ✓ Reprise de la voirie de la résidence des Charmilles dans le domaine public - Délibération n° 24-2024
- ✓ Tarifs centre de loisirs de Saint Remy l'Honoré- Délibération n° 25-2024
- ✓ Modification du tableau des emplois - Délibération n° 26-2024
- ✓ Personnel péri-scolaire : renouvellement du contrat de l'intervenante sport et l'agent garderie - Délibération 27-2024
- ✓ Implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Délibération 28-2024
- ✓ Informations diverses

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour de ce conseil à savoir une demande de subvention auprès du département concernant la restauration de l'église Saint Martin

Accord du conseil municipal

- ✓ **Approbation du compte rendu du conseil du 11 avril 2024**

**Approuvé à l'unanimité.**

- ✓ **Rétrocession terrains AFIR Jouars-Pontchartrain - Délibération n° 23-2024**

Dans le cadre de la généralisation de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, les budgets dormants ou sans activité depuis plusieurs exercices doivent être dissous. C'est le cas pour l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement (AFIR) de Jouars-Pontchartrain dont Bazoches sur Guyonne est membre, et qui n'a plus de budget voté depuis au moins 2008. Pour rappel les communes membres sont : Jouars-Pontchartrain, Neauphle Le Vieux, Tremblay sur Mauldre, Mareil Le Guyon, Bazoches sur Guyonne, Méré, Galluis.

L'AFIR n'a pas d'actif mais uniquement un solde de trésorerie et un résultat de fonctionnement à hauteur de 3 400.80 € qui devra être partagé au prorata de 1/7. Pour Bazoches sur Guyonne, il s'agit des parcelles ZE 12 et ZE 14 correspondant à des délaissés de voirie.

Le procès-verbal d'abandon de parcelle a été signé le 16 février dernier portant sur la rétrocession des parcelles de l'AFIR Jouars-Pontchartrain à la commune de Bazoches sur Guyonne. Lors de l'assemblée générale du 7 juin 1999, l'AFIR de Jouars a validé le principe d'une rétrocession à 1 F le m<sup>2</sup> (centiare), ce qui correspond pour notre commune à :

- ZE 12 pour 20 A 27 CA => 2 027 F convertis à 309.01 € arrondi à 309 €
- ZE 14 pour 23 A 27 CA => 2 327 F convertis à 354.75 € arrondi à 355 €

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de :

- Accepter la rétrocession des terrains de l'AFIR de Jouars Pontchartrain à la commune de Bazoches sur Guyonne à savoir les parcelles ZE 12 et ZE 14
- Verser l'actif de l'association à la commune : 664 € (opération d'ordre non budgétaire débit 2112 - Terrains de voirie / crédit 1021 - Dotations)
- Autoriser le Maire à signer tout acte y afférent
- Autoriser monsieur Guillon liquidateur de l'association à finaliser la dissolution de l'AFIR

**Approuvé à l'unanimité.**

✓ **Reprise de la voirie de la résidence des Charmilles dans le domaine public- Délibération n° 24-2024**

En 2013, la parcelle 1176 a été commercialisée et aménagée par la société FILIATER représentée par monsieur OIKNINE.

Outre la maison qui a été sauvegardée, 5 nouvelles constructions ont été créés. Celle-ci sont desservies par un accès à la résidence accompagné d'espaces verts ainsi qu'un emplacement poubelles et 5 places de parking.

L'association syndicale libre des Charmilles a voté en 2021 à l'unanimité la rétrocession de cette voirie à la commune.

Monsieur le Maire, avant de reprendre cette parcelle, a demandé une vérification d'état et fonctionnement de réseaux d'assainissement existants, des pluviales et une expertise de la chaussée. Ces contrôles ont été effectués à l'automne et leurs conclusions sont que cette voirie est correcte.

Malgré la cession gracieuse de cette parcelle, il est nécessaire de la formaliser par le biais d'une déclaration d'abandon.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de :

- Intégrer la parcelle C 1590 appartenant à la société FILIATER dans le domaine public
- Autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la reprise de la parcelle de voirie C 1590 appartenant à la société FILIATER désignée ci-dessus au bénéfice de la commune.

**Approuvé à l'unanimité.**

✓ **Tarifs centre de loisirs de Saint Rémy l'Honoré- Délibération n° 25-2024**

Par convention avec Saint Rémy l'Honoré, les Bazochéens peuvent inscrire leur enfant au centre de loisirs de ladite commune.

Celle-ci nous facture au tarif extérieur c'est-à-dire à celui le plus élevé. Nous refacturons ensuite les familles mais en fonction de leur quotient familial.

Les tarifs du centre de loisirs sont actuellement de :

Pour la journée :

de 0 à 800 euros	de 801 à 1500 euros	de 1501 à 2800 euros	au-delà de 2800 euros
10.71 euros	14.26 euros	18.32 euros	32.33 euros

Pour une demi-journée avec repas :

de 0 à 800 euros	de 801 à 1500 euros	de 1501 à 2800 euros	au-delà de 2800 euros
8.60 euros	10.63 euros	13.68 euros	20.28 euros

Lors du conseil municipal du 17 juin dernier, Saint Rémy l'honoré a augmenté le tarif extérieur dont nous dépendons.

De plus, Saint Remy a instauré une pénalité de retard de 10 € l'unité pour les parents qui viennent chercher les enfants après l'heure de fermeture soit 19 heures.

Cette somme sera, par conséquent, répercutée sur la facture que nous adresse la commune de Saint Rémy.

Cette augmentation de tarif ainsi que la pénalité (lorsqu'elle nous sera appliquée) doivent être répercutées aux familles

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de :

- S'aligner au tarif extérieur de la commune de Saint Rémy à savoir :

de 0 à 800 euros	de 801 à 1500 euros	de 1501 à 2800 euros	au-delà de 2800 euros
13.01 euros	16.56 euros	20.62 euros	34.63 euros

Pour une demi-journée avec repas :

de 0 à 800 euros	de 801 à 1500 euros	de 1501 à 2800 euros	au-delà de 2800 euros
10.04 euros	12.07 euros	15.12 euros	21.72 euros

- Appliquer les pénalités de retard si nécessaire : 10 €/jour

**Approuvé à l'unanimité.**

✓ **Modification du tableau des emplois - Délibération n° 26-2024**

Le tableau des emplois s'établit comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	OUI	
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	OUI	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	OUI	
Adjoint technique		1		NON

La secrétaire de mairie partant en retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2024, il est nécessaire de recruter un nouveau personnel. Ce recrutement permettra de soulager l'adjointe administrative. Le poste sera un emploi non complet (28 heures y compris la surveillance de la cantine en période scolaire) au grade d'adjoint administrative.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de :

Créer un poste d'adjoint administratif

Le tableau des emplois s'établira comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	OUI	
Adjoint administratif 1ere classe	C	1	OUI	
Adjoint administratif	C	1		NON
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique 1ere classe	C	1	OUI	NON
Adjoint technique				
		5		

**Approuvé à l'unanimité.**

✓ **Personnel péri-scolaire : renouvellement du contrat de l'intervenante sport et l'agent garderie - Délibération 27-2024**

L'encadrement des enfants des classes de l'école primaire de Bazoches pour la pratique sportive est assuré par madame Isabelle POITOU depuis de nombreuses années. Ces activités se déroulent au gymnase et au sein de l'école. Afin que ceci perdure pour l'année scolaire 2024-2025, son contrat de travail doit être renouvelé. Madame BALDECK, directrice de l'école, adhère à ce projet.

De plus, le contrat de notre agent cantine garderie doit être renouvelé.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de :

- Renouveler le contrat de travail de Mme POITOU comme intervenant sport pour l'année scolaire 2024-2025
- Renouveler le contrat de notre agent technique madame PEREIRA pour l'année scolaire 2024-2025

**Approuvé à l'unanimité.**

✓ **Implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Délibération 28-2024**

Lors d'un précédent conseil, nous avons demandé au SIRAYE de céder à la commune un délaissé de terrain pour installer une antenne téléphonie.

Les mesures techniques faites par l'opérateur ne se sont pas révélées concluantes. L'opération a été abandonnée.

Nous sommes maintenant sollicités par l'opérateur Bouygues Télécom pour installer un pylône treillis de 30 mètres pouvant accueillir un autre opérateur sur la parcelle ZB 35.

Celle-ci se situe près de notre terrain pour la fête communale au lieu-dit « le pont du Petit Gué » d'une surface de 2690 m<sup>2</sup>. L'emprise de cette antenne serait de 35 à 50 m<sup>2</sup>.

Si la faisabilité technique est concluante, l'entreprise devra déposer une autorisation d'urbanisme.

Le conseil municipal est maintenant sollicité pour autoriser l'installation de cette antenne. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui proposerait d'approuver l'installation d'une antenne relais de téléphonie sur la parcelle communale ZB 35.

**Refusé à l'unanimité.**

✓ **Demande de subvention auprès du Département concernant la réhabilitation de l'église Saint Martin**

Le Département a informé la commune qu'une subvention était possible pour la restauration de l'église.

Afin de soumettre cette demande pour instruction du dossier de l'église de Bazoches sur Guyonne, une délibération est nécessaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose :

- Approuver le projet de restauration de l'église Saint-Martin pour un montant de 1 120 461.96 H.T.  
2024-2025 : Tranche ferme (Toiture et voûte, plâtre du chœur)  
2025-2026 : T01 : Toiture et voûte, plâtre de la NEF
- Solliciter auprès du Conseil départemental une subvention pour cette opération ;
- Atteste du non démarrage de l'opération ;
- S'engager à :
  - assurer le financement correspondant et à inscrire les crédits correspondants au budget 2024 et suivants de la commune ;
  - ne pas commencer les travaux avant le vote de la subvention par le Conseil départemental ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention avec le Département pour la restauration.

Approuvé à l'unanimité

✓ **Informations diverses :**

• **J.O Cyclisme plan de déplacement :**

Le plan de déplacement de la course va être mis sur le site officiel de la mairie de Bazoches.

Cette course HOMME qui aura lieu le samedi 3 Août 2024, passera sur notre commune principalement au carrefour du cheval Mort, venant de MERE par la D13 et prenant la direction des Mesnuls par la D191. Le passage horaire estimé du premier concurrent est 13h24, le passage du dernier concurrent estimé à 13h39. La circulation sera perturbée de 10h30 à 15h30. Il sera interdit de stationner sur ces axes et le chemin de l'hirondelle sera fermé de part et d'autre. Des barrières seront installées pour bloquer les accès à la D191 et à la D23. Les communes limitrophes étant elles aussi impactées par cette course, Bazoches sera enclavée pendant plusieurs heures. Les déplacements vers Montfort, Pontchartrain et Maurepas ainsi que vers les gares seront très compliqués. Pensez à limiter vos déplacements au maximum.

- **Projet vidéo surveillance école**

Un projet de vidéo surveillance sera étudié afin de sécuriser l'école et ses abords. Une consultation d'entreprise sera faite au plus vite.

- **Création d'un poste administratif pour secrétariat et cantine**

Afin de renforcer l'équipe administrative, il a été procédé à un recrutement de secrétaire de mairie adjointe.

Madame Angélique BASTIEN nous rejoindra dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

- **Renouvellement CDD Jérôme DEBRIE**

Le contrat CDD de notre employé technique, monsieur Jérôme DEBRIE, a été renouvelé pour 3 années.

- **Retraite Mme BOURDEAU**

Après 11 années passées au poste de secrétaire de notre communauté, Madame Christine BOURDEAU a fait valoir son droit à la retraite et quittera son poste le 1<sup>er</sup> octobre 2024. Madame Barbara SOIRON en poste depuis trois ans la remplacera.

- **Rentrée scolaire – effectifs**

L'école de Bazoches accueillera à la rentrée prochaine 66 enfants. Il y aura normalement, 16 CP, 11 CE1, 14 CE2, 13 CM1 et 12 CM2.

Madame Audrey De Saint POL reprendra son activité à 100 % en septembre.

La rentrée aura lieu le lundi 2 septembre.

- **Tarifs Centre de loisirs de St Rémy l'Honoré**

Le tarif de prestation du centre de loisirs de Saint Rémy l'Honoré évolue selon la délibération adoptée lors de cette séance du Conseil. Une pénalité de 10 € sera facturée aux parents qui viennent chercher leurs enfants après l'heure de fermeture soit 19h.

- **Fête école et fête de la musique**

Deux manifestations très attendues des enfants et des parents ont eu lieu ce mois de juin.

La fête de l'école, dans la salle de la volière au Tremblay sur Mauldre, que nous remercions chaleureusement pour leur accueil, nous a permis d'entendre les enfants de l'école dans un répertoire très diversifié. Pendant 45 minutes, sous la direction de Lisiane qui avait pris en main la formation de la troupe durant plusieurs semaines auparavant, les enfants nous ont régalié par leurs chants. De l'avis de tous, ce fut véritablement un grand succès.

La fête de la musique organisée cette année avec l'aide de BazoChouette dans les jardins de la mairie, a été une super soirée avec le groupe TURN et les chanteurs et musiciens de notre commune. Encore une belle réussite pour cette édition 2024.

Vous pouvez retrouver les infos et photos sur le site officiel de la mairie.

**Fin de Séance : 20h20**